



13 Mars 2020

Session Chambre agriculture Ardèche

Zones de Non Traitement (ZNT) et charte d'engagement: des mesures pour ne rien changer!

Vendredi 13 Mars , lors de la session de la Chambre d'agriculture , les élu(e)s ont eu à se positionner sur une motion concernant l'instauration de Zones de Non Traitements (ZNT) et la mise en place d'une charte départementale « d'engagement des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques ».

Nous dénonçons une nouvelle fois le fonctionnement opaque du bureau de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche qui nous envoie seulement 2 jours avant la session ces documents soumis à discussion pourtant prêts depuis le 24 janvier ! Aurait-il peur du débat ?

Cela étant dit les élus de la Confédération paysanne ont voté contre la motion proposée et ne signeront pas la charte ! Non pas parce qu'il ne faut rien faire, bien au contraire.

De nombreux paysan(ne)s ardéchois sont déjà fortement engagée(e)s dans des systèmes agricoles sans avoir attendu une quelconque charte.

Surtout, ces dispositifs ne répondent en rien aux enjeux bien réels des pesticides. Nous dénonçons des mesures d'affichage, imposées nationalement par le gouvernement avec l'aval de la FNSEA mais qui n'auront aucun autre effet que de faire diversion face aux vrais enjeux de société et de tendre un peu plus la situation en milieu rural entre paysan(ne)s et riverains.

- Mettre en place des ZNT (3, 5 ou 20 m pour les produits les plus dangereux !) puis permettre d'y déroger avec des chartes et, en plus, financer des pulvérisateurs, c'est se moquer du monde. Des ZNT quelles qu'elles soient ne peuvent rien contre la volatilité des pesticides, l'effet des perturbateurs endocriniens à des doses infimes, ou encore les effets "cocktail" imprévisibles.
- Le plan Ecophyto est un échec cuisant. A ce titre, au lieu de dépenser des sommes astronomiques en formations « Certiphyto » obligatoires qui n'apportent RIEN et ponctionnent une grosse part du budget de la formation agricole, nous proposons de développer et promouvoir les alternatives aux pesticides.
- Ces chartes, en étendant le champ des prétendues "bonnes pratiques", renvoient aux paysan.ne.s la responsabilité de l'empoisonnement par les pesticides, alors même que ce sont bien l'ANSES, l'Etat et les entreprises qui les mettent sur le marché. D'ailleurs, la dangerosité des pesticides est directement liée à la dangerosité des produits et non pas à des "mauvaises pratiques". C'est donc bien leur interdiction qui est en jeu (en priorité les Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques et les Perturbateurs Endocriniens).
- Interdire les pesticides les plus dangereux doit être accompagné de mesures économiques (aides à la transition vers des systèmes économies en pesticides, aides au maintien à l'agriculture Biologique, structuration de filières locales, etc) et commerciales (fin des accords de libre-échange, arrêt des importations de produits traités avec des pesticides interdits en France, prix minimum d'entrée sur le marché national) permettant aux paysan.ne.s de changer leurs pratiques, de relocaliser l'agriculture et de vivre de leur métier.
- L'Etat se décharge sur les territoires. Avec ce dispositif qu'il renvoie à la charge des préfets, le gouvernement fragmente la problématique des pesticides en une multitude de problématiques territoriales pour ne plus avoir plus à gérer les choix politiques destructeurs nationaux.
- Les ZNT ne sont pas faites pour protéger les riverains, et encore moins les agriculteurs, mais pour protéger les ventes de pesticides vis à vis de l'inquiétude, légitime, qui monte parmi les riverains. Ces distances de traitement vont d'ailleurs accentuer le climat de défiance entre agriculteurs et riverains à chaque épandage de produit même non-soumis à ZNT comme le cuivre ! Personne ne va s'y retrouver dans un climat de confusion total.

Le dialogue que nous souhaitons vivant entre le monde agricole et la société ne peut être cadre par une énième charte. Nous proposons plutôt d'ouvrir la Chambre d'agriculture et ses réflexions aux citoyen(ne)s pour en faire un lieu de partage entre agriculteurs et consommateurs ou habitants du monde rural.

Nous demandons que la Chambre d'agriculture accompagne les paysannes et les paysans vers la sortie des pesticides. Nous demandons également à l'État d'assumer pleinement son rôle en matière sanitaire et de prendre de réelles mesures économiques pour accompagner la transition et les pertes éventuelles qui y seraient liées les premières années.